

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-quatre, le 7 mars à 18h35, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle de Spectacle de GRANDVILLARS, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs Jacques ALEXANDRE, Chantal BEQUILLARD, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Hamid HAMLIL, Jean-Louis HOTTLET, Sandrine JANIAUD LARCHER, Fatima KHELIFI, André KLEIBER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Françoise THOMAS, Dominique TRÉLA, Pierre VALLAT et Bernard VIATTE **membres titulaires**, Bernadette BAUMGARTNER **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Lounès ABDOUN-SONTOT, Martine BENJAMAA, Anissa BRIKH, Philippe CHEVALIER, Catherine CREPIN, Catherine CLAYEUX, Imann EL MOUSSAFER, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Michel HOUDELAT, Sophie MARKOVIC, Anaïs MONNIER, Emmanuelle PALMA-GERARD, Nicolas PETERLINI, Fabrice PETITJEAN, Sophie PHILIPPE, Virginie REY et Jean-Michel TALON.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN-SONTOT à Daniel BOUR, Philippe CHEVALIER à Thomas BIETRY, Catherine CREPIN à Jean LOCATELLI, Gérard FESSELET à Bernadette BAUMGARTNER et Sophie PHILIPPE à Daniel FRERY.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 20 février 2024	Le 21 février 2024	En exercice	50
		Présents	33
		Votants	37

Le Président, à l'ouverture de la séance, procède à l'appel des conseillers, vérifie l'existence du quorum et proclame la validité de la séance si celui-ci est atteint. Il cite les pouvoirs reçus.

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Bernard VIATTE est désigné.

Le Président fait approuver le procès-verbal de la séance précédente et fait prendre note des éventuelles rectifications par le secrétaire de séance.

Il appelle ensuite les affaires inscrites à l'ordre du jour car seules celles-ci peuvent faire l'objet d'une délibération.

2024-02-10 - Service Ordures Ménagères - Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) 2024

Rapporteur : Christian RAYOT

Le débat d'orientation budgétaire doit permettre aux élus d'avoir une vision de l'environnement juridique et financier de la collectivité mais aussi d'appréhender les différents éléments de contexte pesant sur la préparation budgétaire de l'année à venir.

Prévu par l'article L2312-1 du Code général des collectivités territoriales, le débat d'orientations budgétaires, qui doit se tenir dans les deux mois qui précèdent le vote du budget primitif, a pour objectif d'apporter aux membres des assemblées délibérantes les éléments nécessaires à leur débat, qui doit permettre de dégager les priorités de l'année en cours, sans pour autant lier l'exécutif par un vote.

Préambule

➤ Perspectives budgétaires :

✚ Une augmentation des tarifs du SERTRID (+3,2%)

La part variable (traitement thermique avec valorisation énergétique à l'Ecôpole de Bourgogne) pour les ordures ménagères, refus de tri et encombrants passe de 82 €/T en 2023 à 84.62 €/T en 2024.

Le traitement des déchets végétaux passe de 61.50 €/la tonne à 63.47 €/la tonne.

✚ Une évolution de la TGAP (+8%)

La taxe Générale sur les activités polluantes passe de 13€/la tonne à 14 €/la tonne.

✚ Légère baisse des tarifs de la collecte sélective (-2%)

Les tarifs des différentes prestations comprises dans notre marché relatif au transport, tri et traitement de la collecte sélective évoluent comme suit :

PRESTATIONS	TARIF HT 2023	TARIF HT 2024
Location de bennes	60,02	59,02
Coût de transport	112,84	110,96
Coût de tri monomatériaux	45,62	44,86
Coût de tri multimatériaux en ECT	190,67	187,69
Caractérisations	156,06	153,46



✚ Incertitude sur l'évolution des cours de rachat des matériaux

✚ Les biodéchets

Le coût de traitement des biodéchets s'élève à 85€HT/la tonne, cette nouvelle collecte qui a démarré au premier janvier 2024, pèsera sur nos dépenses de carburants, l'exutoire étant situé à ASPACH, c'est donc environ 120 km en plus parcourus par nos deux bennes à ordures ménagères, et ce, à chaque collecte.

➤ Les projets d'investissements :

- L'acquisition d'une benne à ordures ménagères
- Le démarrage des travaux de mise en conformité de la déchetterie de Fêche l'Eglise. Pour ces travaux, une demande de subvention d'Etat DSIL a été demandée.
- L'acquisition de bacs

Un emprunt de 469 000 € est prévu au budget

QUELQUES CHIFFRES :

Selon le dernier référentiel national de l'ADEME datant de 2013, la moyenne d'ordures ménagères par an et par habitant sur le territoire français est de **288 kg**. Sur le périmètre de la CCST, la moyenne est de **159 kg/an/hab**.

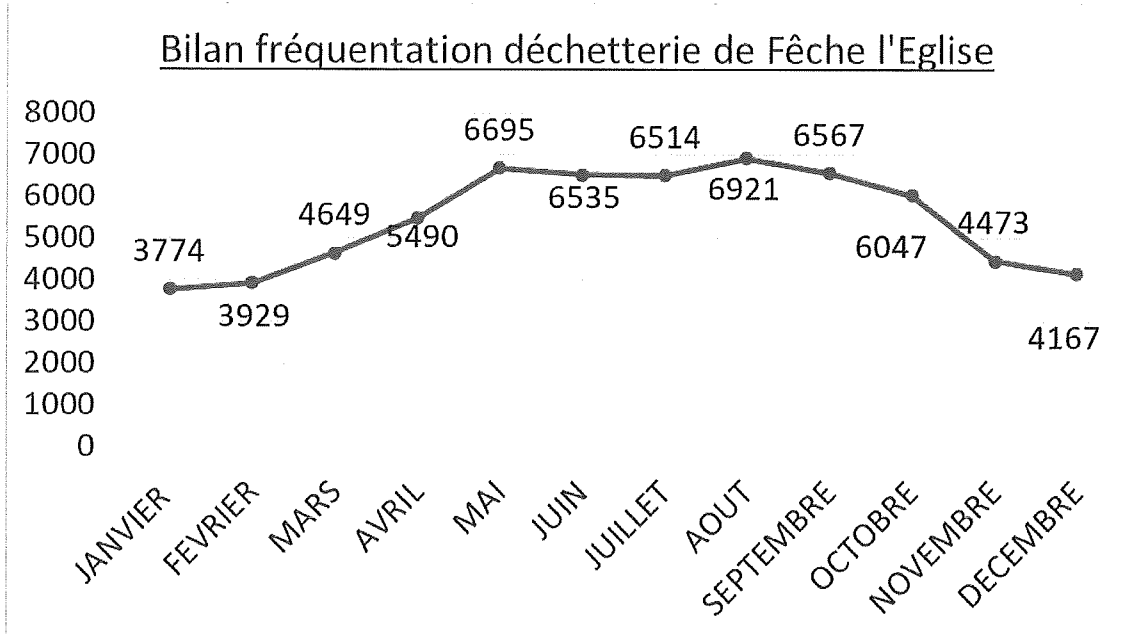
Concernant la collecte sélective, la moyenne nationale se situe à **48 kg** par an et par habitant, la moyenne des habitants du sud territoire est de **72 kg/an/hab**.

INDICATEURS D'ACTIVITE :

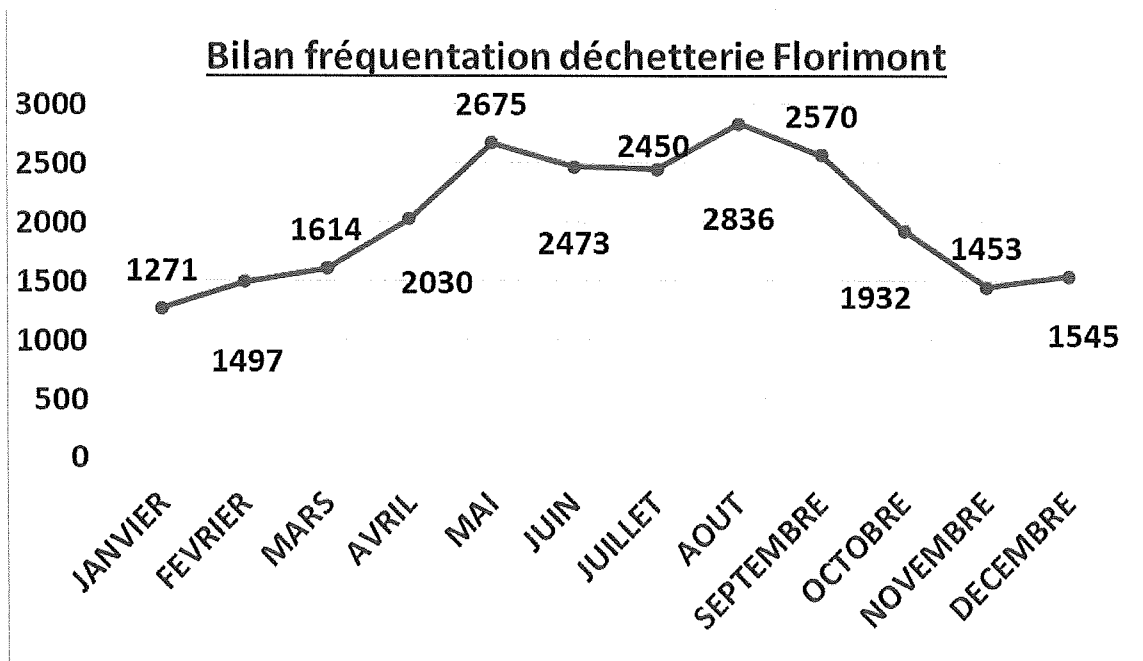
Pour l'année 2023, nous avons comptabilisé :

- **65 761** passages à la déchetterie de Fêche l'Eglise et **24346** passages à la déchetterie de Florimont
- **311 764** levées de bacs
- **8666** badges d'accès déchetteries distribués depuis la mise en place du contrôle d'accès.

Fréquentation de la déchetterie de Fêche l'Eglise :



Fréquentation de la déchetterie de Florimont :



Les éléments marquants de 2023

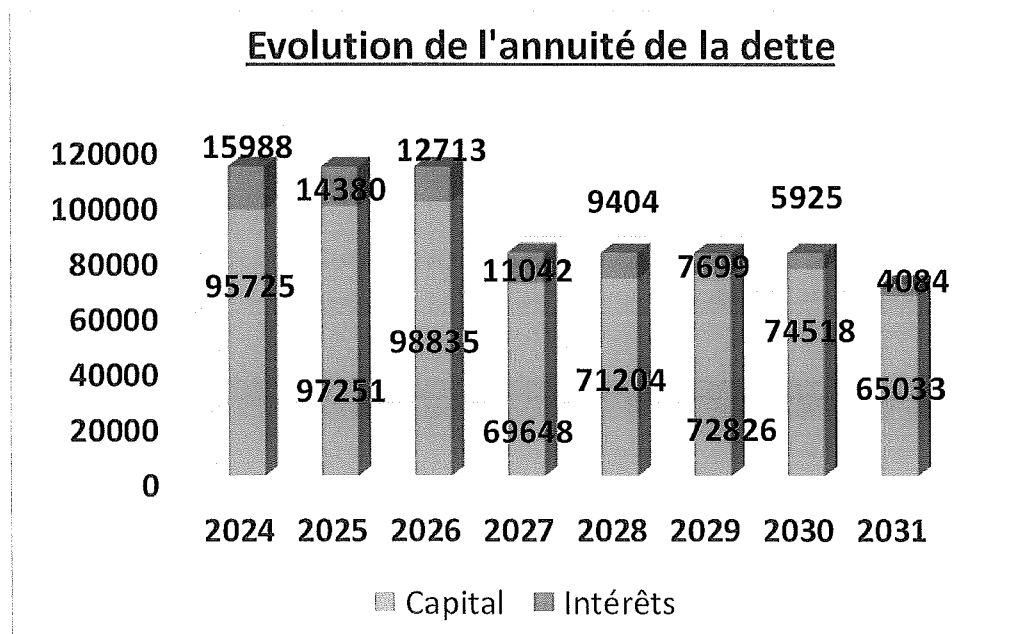
L'année 2023 a été marquée par :

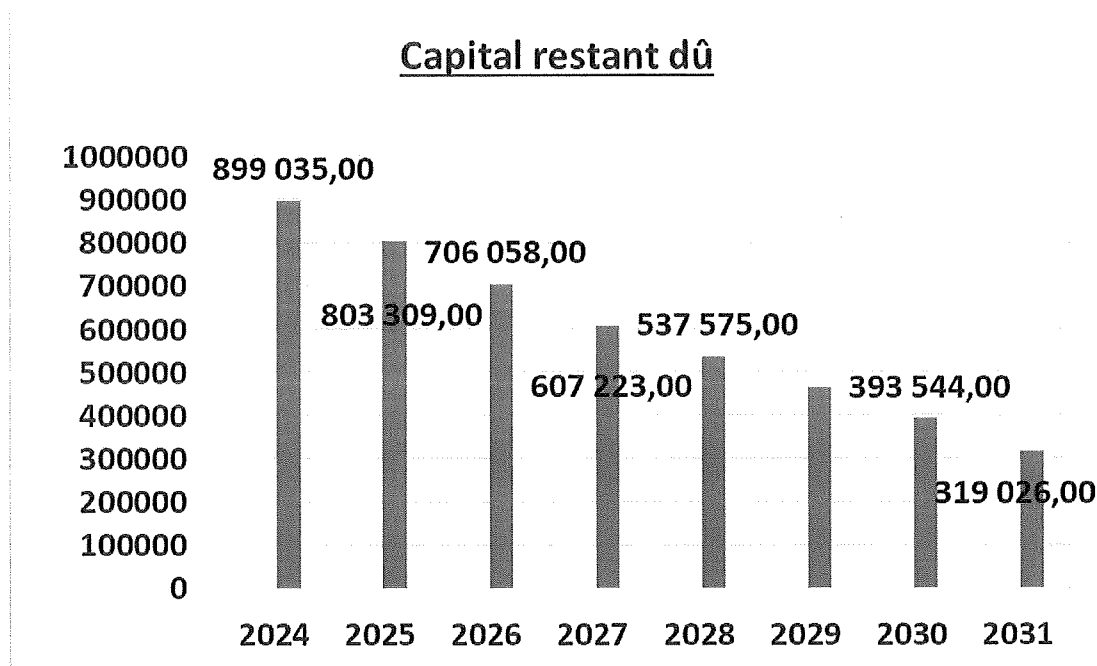
- La mise en place de l'extension des consignes de tri, ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2023, tous les emballages et les papiers se trient.
- Les travaux préparatoires pour la collecte des biodéchets : expérimentation à compter du 1^{er} juillet sur une partie du territoire, en décembre mise en place des abri bacs et distribution des kits bio seaux et sacs kraft aux usagers.
- La baisse très importante des cours de rachat des matériaux (impact budget -50%)

État actuel de la dette

Le capital restant dû en 2024 est de 899 034.81 € correspondant à 5 emprunts à taux fixe. L'encours remboursé en 2024 sera de 111 713 € dont 95 725 € de capital et 15 988 € d'intérêts.
 L'emprunt envisagé en 2024, d'un montant de 469 000 € n'est pas intégré dans cette projection.

Evolution de l'annuité de la dette en Euros



Capital restant dû**Evolution de la redevance incitative**

A noter que la participation des usagers reste contenue depuis 2003, elle varie légèrement en fonction du taux de présentation du bac bleu et de la dernière augmentation de 5% au 2^{ème} semestre 2023.

Les investissements 2023 :

- Manitou pour le site de Fêche-l'Eglise
- Les abri bacs, bacs, bio seaux et sacs kraft permettant la mise en place de la collecte des bio déchets en séparé.

Une image du compte administratif 2023

Les premières projections laissent apparaître :

- Un **résultat déficitaire** à la section de fonctionnement de **-11 311.45 €** et un **résultat cumulé en fonctionnement excédentaire de 265 118.33 €**.
- Un **résultat excédentaire** à la section d'investissement de **71 034.38 €** et un **résultat cumulé excédentaire de 264 244.61 €** en incluant l'excédent reporté 2022.
- Des **restes à réaliser** à hauteur de **146 337.60 €** en dépenses d'investissement
- **Soit un excédent global y compris RAR de : 383 025.34 €**

	Résultats 2023	Résultats 2022 reportés	Tous exercices confondus
Fonctionnement	-11 311.45 €	276 429.78 €	265 118.33 €
Investissement	71 034.48 €	193 210.13 €	264 244.61 €

	Restes à réaliser à inscrire en investissement au budget 2024
Dépenses	146 337.60 €

Les orientations 2024

A- Collecte des biodéchets en séparé

Depuis le 1^{er} janvier 2024, la collecte des biodéchets en séparé est généralisée, ainsi c'est 80 abris bacs qui ont été mis en place sur les 27 communes de la Communauté de communes du Sud Territoire.

15 abris bacs supplémentaires ont été commandés afin d'ajuster les besoins.

B-Travaux de mise en conformité de la déchetterie de Fêche l'Eglise

La dernière réhabilitation de la déchetterie de Fêche l'Eglise date de 2007. Le local des gardiens, ainsi que les locaux destinés aux déchets diffus spécifiques (DDS), aux déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) sont tous des algécos, présentant beaucoup de signes de vieillissement, mais aussi et surtout ne répondant plus aux normes actuelles (parois des Algeco ignifugées). Cette non-conformité a été relevée suite à un contrôle de l'Apave, contrôle relatif aux installations classées.

Les filières de déchets se multiplient et l'espace nécessaire pour accueillir des contenants nous permettant un tri supplémentaire (dernier en date les articles de sport et de loisirs) manque. La Collectivité souhaite profiter de ces travaux pour optimiser l'espace et refaire les gardes corps au-dessus des bennes qui sont très abimés.

Tous les enrobés sont à reprendre, le passage des nombreux camions, les dépôts de benne ayant fortement détériorés.

Ce projet intégrera la défense incendie avec un système de rétention des eaux incendie. A ce titre, une subvention au titre de la DSIL 2024 est sollicitée.

C-Refonte de la grille tarifaire

Avec la mise en place de l'extension des consignes de tri au 1^{er} janvier 2023, puis la mise en place de la collecte des bio déchets en séparé au 1^{er} janvier 2024, les bacs d'ordures ménagères résiduels contiennent beaucoup moins de déchets.

La redevance incitative basée uniquement sur le volume du bac bleu et le nombre de présentations doit être réétudiée.

Une étude sur une évolution de la tarification incitative a été lancée.

Les grandes lignes du budget primitif 2024

En fonctionnement

Les dépenses 2024 : 3 441 255.08 €

Dont notamment :

Charges à caractère général et frais de personnel représentent 2 133 307.08 €

Dont notamment :

- Traitement des déchets 1 719 677.08 €
- Frais de personnel 1 070 000.00 €
- Carburants 115 000.00 €
- Entretien matériel roulant 85 000.00 €

Charges financières (intérêts d'emprunts) 18 000.00 €

Dotation aux amortissements 199 948.00 €

Les recettes 2024 : 3 561 407.49 €

Dont notamment :

- Participation des usagers 522 289.16 €
- Soutien des Eco-organismes 614 000.00 €
- Vente de matériaux 143 500.00 €
- Excédent reporté 265 118.33 €

Soit un excédent de fonctionnement cumulé de 120 152.41 € à la fin de l'exercice 2024.

(sans report : - 144 965.92 €)

En investissement

Les dépenses 2024 : 956 898.90 €

Dont notamment :

- Remboursement d'emprunts en capital 95 725.00 €
- Constructions 436 947.00 €
- Immobilisations corporelles 414 465.60 €

Une enveloppe de 436 947.00 € sera disponible pour diverses opérations : la réfection de l'enrobée sur le site de Fêche l'Eglise, la mise en conformité de la déchetterie de Fêche l'Eglise.

Les recettes 2024 : 956 898.90 €

Dont notamment :

- | | |
|--------------------------------|--------------|
| • Provision aux amortissements | 199 948.00 € |
| • FCTVA | 23 706.29 € |
| • Emprunt | 469 000.00 € |
| • Excédent reporté | 264 244.61 € |

Le budget d'investissement s'équilibre à hauteur de 956 898.90 €

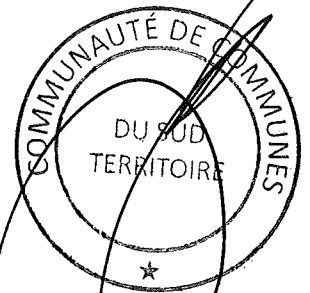
Le Conseil communautaire, après en avoir débattu à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De prendre acte du Débat d'Orientation Budgétaire 2024 du budget Service Ordures Ménagères**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT



Et publication ou notification le **MARDI 12 MARS 2024**

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT

